

ASIE/PACIFIQUE

La torture : un mal profond

Index AI : ASA 01/002/00

**Embargo : 18 octobre 2000
(03h00 TU)**

La campagne mondiale d'Amnesty International contre la torture a été lancée aujourd'hui (mercredi 18 octobre 2000) avec la tenue d'une conférence de presse à Tokyo, au Japon. L'Organisation demande qu'une action en vue de l'abolition de la torture soit menée à l'échelle mondiale.

La torture et les autres formes de mauvais traitements sont un mal profond qui touche toute la région Asie-Pacifique, du Pakistan au Japon en passant par l'Inde, les Philippines et la Chine. Les violations des droits humains commises dans cette partie du monde sont non seulement le fait de régimes autoritaires, mais aussi d'États démocratiques, et se produisent dans les pays les

plus riches comme les moins développés.

« La torture est monnaie courante dans toute la région Asie-Pacifique. Les gouvernements de cette partie du monde peuvent faire changer les choses et bannir cette pratique qui remet en question la notion même d'humanité », a déclaré Amnesty International.

Répandue dans toute la région Asie-Pacifique, la torture en garde à vue touche aussi bien des suspects de droit commun que des dissidents politiques. Des cas de personnes décédées des suites de torture ont été signalés dans plusieurs pays de cette zone géographique, dont l'Inde, le Pakistan, le Myanmar et la Chine.

De nombreux gouvernements de la région n'ont pas pris les mesures les plus élémentaires pour

prévenir la torture ou enquêter sur les plaintes déposées en la matière. En raison de la corruption, de la tolérance des autorités et de l'insuffisance de la formation reçue par les responsables de l'application des lois dans le domaine des droits humains, la torture est devenue une pratique courante dans de nombreux pays.

Des actes de torture sont commis dans toute la Chine, les victimes étant notamment rouées de coups, soumises à des décharges électriques, suspendues par les bras, enchaînées dans des positions douloureuses ou privées de sommeil et de nourriture.

La torture est couramment utilisée à

Les femmes de l'Asie du Sud sont particulièrement exposées aux actes de torture commis par des particuliers. Les autorités persistent à ne pas mener d'enquêtes sur les différentes formes de torture telles que le viol en garde à vue, les agressions à l'acide et les assassinats liés à la dot.

l'encontre des suspects de droit commun et des dissidents politiques. Les victimes sont notamment des membres de minorités ethniques, comme les Tibétains et les Ouïghours, et des adeptes de mouvements religieux ou spirituels.

Dans de nombreux pays de la région Asie-Pacifique, il existe un lien manifeste entre discrimination et torture : les personnes les plus menacées sont les membres des groupes les plus démunis et les plus marginalisés de la société. Il s'agit de minorités ethniques mises à l'index par le reste de la société, de consommateurs de stupéfiants, de petits délinquants, d'enfants des rues, de femmes.

Dans les zones de conflit, notamment le Sri Lanka, l'Inde et les Îles Salomon, des populations entières courent souvent le risque d'être victimes d'actes de torture commis tant par des agents de l'État que par des groupes d'opposition armés.

Un climat d'impunité règne dans

la quasi-totalité des pays de la région. De l'Asie du Sud au Pacifique, des tortionnaires agissent sans craindre d'avoir à répondre de leurs actes. Cette situation s'explique par la complaisance des autorités, le manque d'indépendance de la justice et les carences des systèmes de justice pénale.

Au Cambodge, selon les informations dont dispose Amnesty International, la population pratique parfois elle-même une forme de « justice » expéditive avec la complicité de la police. Ainsi, en 1999, dans au moins 19 cas, des personnes soupçonnées d'infractions pénales ont été tuées par des passants mus par la colère, des policiers assistant souvent à la scène sans intervenir.

Au Japon, des cas de mauvais traitements dans les établissements pénitentiaires, les centres de rétention pour immigrants et les postes de police sont régulièrement signalés. Lorsqu'ils sont interrogés par des policiers ou des responsables des services d'immigration, les suspects de droit commun et les travailleurs migrants courent un risque non

négligeable d'être passés à tabac et soumis à des manœuvres d'intimidation.

De nombreux États n'ont pas signé la Convention des Nations unies contre la torture, et ceux qui l'ont fait se sont souvent abstenus de mettre en œuvre ses dispositions.

Au cours de sa campagne, qui durera un an, Amnesty International mobilisera ses membres dans 15 pays de la région Asie-Pacifique, et coopèrera avec d'autres organisations pour faire évoluer l'attitude du grand public et des autorités envers la torture. L'Organisation appellera les gouvernements de la région à prendre des mesures concrètes pour prévenir la torture et pour mettre un terme à l'impunité et à la discrimination. ●

Pour obtenir de plus amples informations sur la campagne mondiale d'Amnesty International contre la torture, veuillez contacter le Service de presse de l'Organisation, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.stoptorture.org>